

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 11 juillet 2024 **portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de** **l'aviation civile Ouest)**

NOR : TREA2419712S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 31 mai 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

Vu la convention de délégation de gestion du 28 juin 2022 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest et le secrétariat interrégional Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées dans la décision du 31 mai 2024 susvisée, à :

- M. Thierry Buttin, administrateur de l'État du grade transitoire, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
- M. Olivier Névo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;
- M. Stéphane Mainguy, attaché d'administration hors classe de l'Etat, chef de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

- M. Thierry Buttin, administrateur de l'État du grade transitoire, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
- M. Olivier Névo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;
- M. Stéphane Mainguy, attaché d'administration hors classe de l'Etat, chef de cabinet.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 juillet 2024

R. THUMMEL